

Instruction générale de l'état civil du 11 avril 1999
Modifié par décret n°2006-640 du 1^{er} juin 2006
Arrêté du 29 juillet 2011 portant modification des livrets de famille



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Le ou les titulaires du livret de famille sont tenus de faire procéder à la mise à jour du livret de famille. Seul l'officier de l'état civil compétent est habilité à procéder à cette actualisation.

La responsabilité du ou des détenteur (s) d'un livret de famille est engagée.
L'usage d'un livret de famille incomplet ou inexact est passible de poursuites pénales.

Il peut être délivré un second livret dans certaines conditions.

ATTENTION

A partir du 2nd duplicata, une participation financière de 5 euros sera demandée aux usagers (conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2016 et à l'arrêté municipal en date du 5 avril 2016).

Cadre réservé à l'Administration :
Merci de faire suivre cette demande
aux différentes mairies, la dernière en fera
retour à la mairie de Toulon (Var)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à simplifier les démarches administratives des usagers. Ces informations sont destinées au service de l'état civil de la ville de Toulon, et conservées une année. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au service état civil/ titres d'identité - avenue de la République - 83000 TOULON en justifiant de votre identité.

Mairie de Toulon - Service Etat Civil / Titres d'identité -
Hôtel de ville 1er étage
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
(fermé le week-end et les jours fériés)

Ville de Toulon > www.toulon.fr



DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE

Contact : etatscivil@mairie-toulon.fr

Le demandeur

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Le Père

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Nationalité :

La Mère

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Nationalité :

Signature du père

Signature de la mère

Ville de Toulon > www.toulon.fr



PIÈCES À FOURNIR

- ❖ Le présent imprimé rempli et signé par les parents
- ❖ La pièce d'identité de l'un des parents
- ❖ Un justificatif de domicile sur Toulon de moins de trois mois

+ Selon les cas :

- ☞ le livret de famille détérioré (si détérioration),
- ☞ la déclaration de vol effectuée auprès du commissariat ou de la gendarmerie (en cas de vol),
- ☞ un formulaire de perte à remplir sur place (si perte)
- ☞ une attestation de l'avocat (si instance de divorce)
- ☞ une attestation sur l'honneur (si séparation du couple non marié)

La mise à jour du livret de famille intervient suite à un changement d'informations sur l'un des titulaires du livret de famille ou sur un enfant mineur (naissance, adoption, changement de nom ou de prénom, séparation, divorce, décès ...).

Date et lieu du mariage : _____

Enfant (s) à inscrire

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Commune de naissance : _____

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Commune de naissance : _____